



TIGRINATE & ASSOCIES

LA PLACE BLANCHE

37, Boulevard Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

TIGRINATE & ASSOCIES
250, Rue Victor Baltard
13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LA PLACE BLANCHE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Produits d'exploitation

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués aux produits d'exploitation, et notamment les subventions, et à leur correcte traduction dans les états financiers.

Produits constatés d'avance

Votre association comptabilise des produits constatés d'avance, tels que décrits dans la note « charges et produits constatés d'avance » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les approches et à revoir par sondage, sur la base des éléments disponibles, les hypothèses et calculs considérés dans le cadre de ces évaluations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Aix-en-Provence,
Le 14 juin 2013,

TIGRINATE & ASSOCIES

Marc PINERO

Commissaire aux comptes

TIGRINATE & ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
250 Rue Victor Baltard
13854 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Tél. / Fax : 04 42 99 06 80 / 89
Mail : contact@tigrinate.com
SIRET 349 654 889 00048 - NAF 6920 - 7

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12	Ecart N/N-1 seul aux Comptes	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 615	1 188	427	0	427	NS
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	32 237	32 237				
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	57 990	50 906	7 084	11 858	4 775	40.26
	Autres immobilisations corporelles	38 900	37 364	1 536	2 883	1 347	46.72
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL I	130 742	121 695	9 047	14 741	5 694	38.63
	Comptes de liaison TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés				16 442	16 442	100.00
	Autres créances	49 275		49 275	59 764	10 489	17.55
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	75 432		75 432	48 329	27 103	56.08	
Charges constatées d'avance (3)	3 126		3 126	6 630	3 504	52.85	
	TOTAL III	127 833		127 833	131 165	3 332	2.54
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	258 575	121 695	136 880	145 906	9 026	6.19

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF



PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N/N-1	
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		10 000		10 000		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		39 264		41 041	1 776	4.33
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)		7 921		1 776	9 698	545.91
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I		57 186		49 264	7 921	16.08
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		15 252		28 533	13 280	46.54
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 569		1 535	10 034	653.48
	Dettes fiscales et sociales		17 455		26 946	9 491	35.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		8 011		5 812	2 199	37.84
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		27 406		33 815	6 409	18.95
	TOTAL IV		79 694		96 641	16 947	17.54
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		136 880		145 906	9 026	6.19

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

52 288 62 826

15 252 28 533

COMPTE DE RESULTAT



	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services		299 413		169 307	130 106	76.85
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation		217 284		210 895	6 389	3.03
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Collectes Cotisations Autres produits		48		1 091	1 043	95.63
TOTAL I		516 745		381 293	135 452	35.52
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		107 518		59 718	47 800	80.04
Impôts, taxes et versements assimilés		6 923		5 718	1 204	21.06
Salaires et traitements		262 741		224 806	37 935	16.87
Charges sociales		117 840		97 087	20 754	21.38
Dotations aux amortissements et aux provisions Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions		6 978		6 337	641	10.11
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		6 552		914	5 638	616.93
TOTAL II		508 552		394 581	113 971	28.88
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		8 193		13 288	21 481	161.66
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 342		954		388	40.68
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	1 342		954		388	40.68
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 342		954		388	40.68
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 534		12 334		-21 869	177.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	333		1 579		1 246	78.92
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII	333		1 579		1 246	78.92
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	754		1 021		267	26.17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII	754		1 021		267	26.17
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	421		558		979	175.47
Impôts sur les bénéfices (IX)	1 192				1 192	
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	518 419		383 825		134 594	35.07
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	510 498		395 602		114 896	29.04
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 921		11 776		19 698	167.26
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			10 000		10 000	100.00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	7 921		1 776		9 698	545.91



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 136 880 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le budget annuel 516 745 Euros et réparti principalement entre des ressources propres pour 299 413 euros et des subventions publiques à hauteur de 217 284 euros. Cette association dégage un excédent de 7 921 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels et l'annexe présentés ci-dessous respectent les règles du titre V du Plan Comptable Général (PCG 511-8 et contenu détaillé aux articles 531 et 532).

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (respect du règlement n° 99-03).

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



Informations générales complémentaires

1°) TVA et subventions :

En application du décret 3-A-7-06 en date du 16 juin 2006, définissant la nature des subventions de fonctionnement perçues par les associations, ces dernières ne sont plus soumises à la TVA.

Le résultat tient compte de cette instruction.

2°) Taxe sur les salaires :

Suite à l'application de l'instruction 3-A-7-06, ne soumettant plus à la TVA les subventions perçues par l'association, celle-ci rentre dans le champ d'application de la taxe sur les salaires.

C'est une taxe calculée sur les rémunérations brutes auxquelles on applique un prorata lié à la part des subventions dans les recettes totales de l'association.

Après calcul de ce prorata, et après application de l'abattement lié aux associations, aucune provision n'a été constatée.

3°) Application des nouvelles règles de comptabilisation des actifs :

Conformément à l'article 120-4 du plan comptable général qui précise que toute exception au principe de permanence des méthodes doit être justifiée par un changement exceptionnel dans la situation de l'entité.

Depuis le 1er janvier 2005, date de la première application du règlement du CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004, les frais de montages de spectacles (décors, éclairages, costumes..) engagés par une entité spécialisée dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis sur la durée du spectacle.

La comptabilisation des coûts de développement à l'actif est considérée comme la méthode préférentielle.

En conséquence, cette méthode de comptabilisation est irrévocable.

La création de 2008 "EDEN" est amortie en totalité.

4°) Fonds dédiés :

Dans le cadre de l'application du règlement n° 99-01 relatif à l'enregistrement des engagements restant à réaliser, aucun fonds dédiés n'a été comptabilisé.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			485
TOTAL	33 367		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	57 990		
Installations générales agencements aménagements divers	4 417		
Matériel de transport	22 327		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 156		
TOTAL	96 890		
TOTAL GENERAL	130 257		485

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			33 853	
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			57 990	
Installations générales agencements aménagements divers			4 417	
Matériel de transport			22 327	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 156	
TOTAL			96 890	
TOTAL GENERAL			130 743	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	33 367	58		33 425
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 334	5 573		50 906
Installations générales agencements aménagements divers	3 709	324		4 033
Matériel de transport	21 393	494		21 887
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 915	529		11 444
TOTAL	81 350	6 920		88 270
TOTAL GENERAL	114 718	6 978		121 695

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	58				
TOTAL					
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 573				
Instal.générales agenc.aménag.divers	324				
Matériel de transport	494				
Matériel de bureau informatique mobilier	529				
TOTAL	6 920				
TOTAL GENERAL	6 978				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012



Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 000				10 000
Réserves :					
Report à nouveau	41 041	1 776		0	39 264
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 776	1 776	7 922	0	7 921
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	49 264		7 922	1	57 186

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	806	806	
Taxe sur la valeur ajoutée	929	929	
Divers état et autres collectivités publiques	45 680	45 680	
Débiteurs divers	1 860	1 860	
Charges constatées d'avance	3 126	3 126	
TOTAL	52 401	52 401	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	15 252	15 252		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 569	11 569		
Personnel et comptes rattachés	3 396	3 396		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 699	11 699		
Impôts sur les bénéfices	1 131	1 131		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 229	1 229		
Autres dettes	8 011	8 011		
Produits constatés d'avance	27 406	27 406		
TOTAL	79 694	79 694		

Etat des créances :

Le poste "Divers Etat et autres collectivités publiques" comprend :

- 18500 € de solde de la Région
- 18000 € de solde de la Ville de Marseille
- 3900 € d solde du GIP
- 3380 € de solde du CG13
- 1900 € de solde de la Ville d'Aix en Provence .

Tableau de suivi des fonds dédiés

Néant

Variation des fonds propres

Le résultat 2011, un déficit de 1 776 € a été affecté pour sa totalité en report à nouveau.

Le résultat 2012, un excédent de 7 922 € porte les fonds associatifs à 57 186 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIEL PAIE	1 615	100.00
CREATION EDEN 2008	32 237	50.00

* En application du règlement du CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004, les frais de montages de spectacles (décors, éclairages, costumes..) engagés par une entité spécialisé dans l'organisation de spectacles, préalablement à la première représentation, sont considérés comme des actifs, comptabilisés en immobilisations et amortis sur la durée du spectacles.

* Conformément à la disposition fiscale spéciale destinée à favoriser l'investissement, ces logiciels acquis ouvrent droit à l'amortissement exceptionnel sur 12 mois.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	4 A 5 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	4 A 5 ANS

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 316
Total	1 316

Les produits à recevoir sont composés de :

* 1 316 € d'intérêts sur les livrets,

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	5 108
Total	5 108

Les autres dettes sont composées :

* de la provision pour les honoraires du commissaire aux comptes, soit 3 569 €,

* du solde du CNASEA perçu à tort en 2006, soit 1 539 €,



Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 126
Total		3 126
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		27 406
Total		27 406

Les charges constatées d'avance sont composées :

- * des frais de voyage, soit 1 192 €
- * de la quote part des assurances sur 2013, soit 1 934 €,

Les produits constatés sont composés :

- * de 12 926 € d'adhésions,
- * de 2 000 € pour la quote part de la subvention de la caisse des Ecoles,
- * de 12 480 € de la subvention du Conseil Général 13 pour les actions 2013

Subventions d'équipement

Comme le prévoit le règlement n° 99-01, les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan, dans les fonds associatifs sans droit de reprise.

Il figure dans les comptes au 31 décembre 2010, 10 000 € de subventions se répartissant ainsi :

- * Subvention équipement de la Ville de Marseille : 10 000 €.

Aucune nouvelle subvention n'a été attribuée sur le présent exercice.

Le renouvellement de ces immobilisations financées par ces subventions incombant à l'association, elles ne feront l'objet d'aucune reprise, ni amortissement.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Adhésions	42 717
Cours, stages	51 820
Représentation, coproduction, prestations, billetterie	204 876
Subvention Ville Aix en Provence (fonct, c'est sud, poivre)	28 384
Subvention REGION PACA	43 000
Subvention Ville de Marseille	30 000
Subvention DRAC PACA	60 000
Subvention Politique de la Ville	14 000
Subvention Conseil Général 13 (fonctionnement et actions)	41 900
Total	516 697

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Différence de règlement	333	77180000
Total	333	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	399	67120000
- Créances irrécouvrables	90	67140000
- Différence de règlement	193	67180000
- Remboursement de cours	72	67181000
Total	754	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursement CPAM	48
Total	48



TIGRINATE & ASSOCIÉS

LA PLACE BLANCHE

37 Boulevard Aristide Briand

13100 AIX EN PROVENCE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

TIGRINATE & ASSOCIÉS

250, Rue Victor Baltard

13854 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Aix-en-Provence,
Le 14 juin 2013,

TIGRINATE & ASSOCIES

Marc PINERO

Commissaire aux comptes

TIGRINATE & ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
250 Rue Victor Baltard
13854 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Tél. / Fax : 04 42 99 06 80 / 89
Mail : contact@tigrinate.com
SIRET 349 654 839 00048 - NAF 6920 Z